

Arras, le 11 janvier 2019

Rassemblements du 12 janvier 2019

Sécurisation renforcée

En vue des rassemblements des gilets jaunes prévus le samedi 12 janvier 2019, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, **appelle à la responsabilité** l'ensemble des manifestants, afin de prévenir tout acte de violences et de dégradations.

Les forces de l'ordre seront complètement mobilisées afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du département. Elles ont reçu pour instruction d'interpeller tout fauteur de troubles.

Des moyens de renfort seront activés à cet effet, dont deux engins blindés (VBRG) de la Gendarmerie Nationale en réserve à Calais.

Un centre opérationnel départemental (COD), réunissant l'ensemble des services et partenaires de l'État, sera également activé en préfecture à compter de 9h ce samedi.

Pour prévenir tout incident ou débordement, a été pris **pour la commune de Calais** dans le cadre de la loi de la sécurité intérieure, un arrêté portant **interdiction des rassemblements et des manifestations sur la voie publique** du samedi 12 janvier 2019, 00h au dimanche 13 janvier 2019, 24h, **de l'échangeur 42 à l'échangeur 48 de l'autoroute A16 et dans les rues et voies adjacentes** (cf. arrêté en pièce-jointe).

De plus de manière préventive, sont interdits sur l'ensemble du domaine public du département du Pas-de-Calais à compter du samedi 12 janvier 2019, 00h, au dimanche 13 janvier 2019, 24h :

- la vente et le transport à titre non professionnel de tous carburants hydrocarbures dans des contenants portatifs;
- le port, le transport et l'usage de produits acides corrosifs, de tous produits inflammables et chimiques à titre non professionnel ;
- le port, le transport et l'usage d'engins pyrotechniques.

Le compte twitter **@Prefet62** renseigné régulièrement permettra de connaître les ralentissements éventuellement constatés sur l'ensemble des routes du département du Pas-de-Calais.